

AR Prefecture

046-214601767-20221206-20221289-DE
Reçu le 13/12/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 6 Décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice 12
Présents 09
Votants 12
Absent 03
Date de la convocation :
30 Novembre 2022

Date d'affichage :
30 Novembre 2022

OBJET :

Délibération N° 2022-12-89

Adressage - Nomination
d'une nouvelle voie

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture
Le 13/12/2022
Et publication ou notification
Du 13/12/2022

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-deux le 6 Décembre à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa – Gallineau
Sébastien – Grimal Béatrice – Martinez Dimitri – Mas
Cédric - Mejecaze Jean Paul – Mézy Amandine –

Absents : Martial Serrau a donné procuration à Vanessa
Bouyssou – Bruno Soulier a donné procuration à Jean Paul
Méjecaze – Laurie Verbiguïé a donné procuration à Cédric
Mas -

Secrétaire de séance : Dimitri Martinez

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que nous
avons une voie qui n'a pas été répertoriée lors de
l'adressage et qui n'a donc pas de nom.

Considérant l'intérêt communal que présente la
dénomination des voies, il est demandé au Conseil
Municipal de

- Valider le nom attribué à cette voie
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les
pièces nécessaires à l'exécution de la présente
délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la dénomination
suivante :

- Chemin de L'Escassie

Fait et délibéré, les jours et an que dessus
Pour copie conforme



Le Maire
Jacques COLDEFY